
Rapport d'information de la commission sociale, jeunesse et enfance du 18 octobre 2023

Rapporteuse d'information : Elisabeth SANTI

PRÉSENTATION DU PROJET DE CANNABINOTHÈQUE

M. STAUB, présente Mme DREIFUSS, Présidente de l'association ChanGE, qui porte le projet de cannabinothèque, et Mme BAUDIN, Coordinatrice du projet, ainsi que les membres de l'Administration présents. La volonté de participer à ce projet date de la législature précédente.

Mme DREIFUSS explique le processus engagé en 2014 par un groupe interpartis réuni pour réfléchir à la politique en matière de drogues. En 2021, le Conseil d'État de Genève a décidé de participer à l'essai pilote et le Conseil administratif de Vernier a réitéré son intérêt pour installer une structure de vente à Vernier. L'autorisation pour l'essai pilote genevois a été donnée par l'OFSP en 2023 après un contrôle strict. D'autres projets sont autorisés à Bâle-Campagne, Berne, Zurich et Lausanne.

Le projet genevois a été mis en place par l'association ChanGE, créée en mars 2022, l'évaluation scientifique sera assurée par le Pr ZULLINO, Médecin-chef du service d'addictologie des HUG, et par le Pr CATTACIN, de l'Institut des recherches sociologiques.

ChanGE regroupe 13 voix de membres institutionnels et 10 voix de membres individuels :

- 6 voix pour le Canton de Genève - 6 voix pour la Commune de Vernier - 1 voix pour Carrefour addictionS -
- 8 membres individuels dans les domaines du travail social, de la médecine de ville ou du journalisme – 2 membres représentant les clients du lieu de vente, élus ultérieurement.

Au niveau scientifique, le projet, cadré par de nombreuses contraintes légales (agriculture biologique, taux de THC limité, vente par personne et par mois limitée à la consommation personnelle...), vise à explorer divers effets d'un tel dispositif. Le lieu de vente sera situé à Châtelaine et limité à un groupe fermé de 1'000 personnes majeures, réparties sur tout le territoire cantonal, répondant aux critères d'éligibilité et acceptant les conditions de participation. Les paquets de cannabis devront rester fermés jusqu'au domicile du consommateur.

Il y aura concertation et collaboration étroite avec les Polices cantonale et municipale et d'autres mesures de prévention pour garantir la sécurité publique dans le quartier. Le projet a été présenté en conférence de presse en septembre 2023 en présence de Mme KAST et M. MAUDET, Conseillers d'État. La sélection des participants par l'équipe médicale a débuté en octobre 2023. La première production de cannabis a été récoltée et est actuellement contrôlée et conditionnée. La formation du personnel de vente a débuté. Une présentation du projet aux habitants du quartier est prévue en octobre 2023 et sera suivie d'autres séances publiques lors de l'ouverture de la cannabinothèque.

Un commissaire (UDC) demande si un suivi médical est prévu pour les participants en cas d'échec. Mme DREIFUSS informe que les participants sont encadrés médicalement, dès lors, le suivi médical est garanti. Le projet pourra être interrompu à tout moment s'il tourne mal. Les participants, tous déjà consommateurs, devront alors retourner vers le marché noir. Or, ce projet vise à assécher le marché noir et les problèmes qui y sont liés. Certains participants peuvent décider d'abandonner le projet parce que les contraintes sont trop lourdes ou parce qu'ils préfèrent se retourner vers le marché noir qui délivre des produits plus forts. Si un participant ne respecte pas les règles du projet, il est possible de le suspendre ou de l'exclure. L'exclusion et la suspension sont prononcées par le médecin responsable.

Un commissaire (SOC) voudrait des informations sur les impacts sur la délinquance et l'économie locale et s'assurer que le projet soit respectueux des intérêts des Verniolans. Il demande quelles sont la provenance et l'utilisation des fonds pour ce projet. M. STAUB rappelle que la cannabinothèque n'est pas un lieu de consommation. Pour venir se fournir dans ce magasin, des règles strictes doivent être acceptées par les consommateurs. Il a été convenu avec le Procureur général que la Police pourra avertir directement l'association et le Pr ZULLINO pour exclure éventuellement un participant qui serait arrêté pour non-respect des règles. Les nuisances sont causées par la consommation excessive sur la voie publique, par le deal et la petite criminalité qui y est liée. Le Conseil administratif est plutôt inquiet vis-à-vis des lieux de deal sauvage présents sur le territoire verniolan, car ces endroits sont gênants pour les habitants et plus difficiles à contrôler. Il fait un parallèle avec la vente d'alcool et de tabac, qui ne pose pas de problème. Seule la consommation excessive et en groupe dans des lieux publics peut créer des nuisances.

Les Polices, cantonale et municipale, se sont rencontrées pour renforcer la présence sur le terrain afin de rassurer la population et éviter que des dealers viennent se poser près de la cannabinothèque. Selon des expériences similaires ailleurs, le magasin ne crée pas d'insécurité autour du lieu.

Mme DREIFUSS explique que les modèles verniois et lausannois sont sans but lucratif. Tous les bénéfices du lieu de vente seront utilisés pour financer la recherche et les mesures de prévention. Il est important de n'avoir que des producteurs locaux et des entreprises locales pour le conditionnement et l'analyse. Les projets sont plus rigoureux pour le cannabis que pour l'alcool et le tabac.

Mme BAUDIN précise que ChanGE bénéficie de plusieurs sources de financement, un fonds privé important, le fonds destiné à la lutte contre la drogue et la prévention de la toxicomanie, géré par le Département de M. MAUDET, et les cotisations des membres institutionnels et individuels. Une partie des fonds proviendra de l'autofinancement.

Un commissaire (LE CENTRE-VL) trouve ce projet intéressant car il permet d'alimenter les caisses de l'État au lieu de soutenir une économie souterraine, mais craint que la légalisation de la vente de cannabis n'engendre une surconsommation et que la consommation des participants soit difficile à gérer. Elle demande comment la Police municipale va s'organiser pour avoir une présence accrue.

Mme BAUDIN explique que les mesures de prévention et de protection de la santé sont au cœur du projet et que l'équipe de vente va être formée pour cela. Il sera proposé divers produits avec des taux de THC différents pour accompagner les consommateurs sur leur réflexion de consommation. Les taux de THC présents sur le marché noir sont beaucoup plus forts mais ne conviennent pas à tous les consommateurs. Les 200 premiers entretiens ont montré que certains participants s'inscrivent pour obtenir un produit de qualité.

M. STAUB ajoute, exemples à l'appui, qu'il n'y a pas de corrélation entre l'interdiction et la consommation. Des études sociologiques démontrent que l'interdiction attire les jeunes. Régulation et contrôle sont plus efficaces. Il répète que les consommateurs repartiront vers leur domicile avec leur produit. Il estime qu'une rue avec des bars demande davantage de présence policière qu'un tel magasin ouvert en journée.

M. RIBEIRO OLIVEIRA, Chef du service de la police municipale, ajoute que la présence des policiers municipaux va être accentuée dans le quartier afin d'éviter le trafic illégal à proximité. Pour la Police, il est important d'être au bon endroit au bon moment. Les autres quartiers de Vernier ne seront pas préterités et les horaires ont été réadaptés dès 2022.

Mme BAUDIN précise que toutes les conditions d'utilisation du point de vente ont été transmises aux personnes sélectionnées et qu'elles sont prêtes à respecter les règles du magasin et le voisinage.

Un commissaire (MCG) trouve le projet intéressant mais estime que des quartiers seront préterités puisque les Polices, cantonale et municipale, sont déjà en sous-effectif. Il demande pourquoi Vernier a 6 voix.

Mme DREIFUSS informe que le tabac est le produit le plus addictif, que l'alcool a un coût social et médical plus élevé que les drogues dures, et que le cannabis a vu son potentiel de substances psychoactives augmenter à cause du marché noir. Les médicaments ont aussi un fort risque de dérapage. Elle comprend le souci de voir le cannabis banalisé. Le jour où le cannabis sera réglementé, il faudra que cette réglementation soit plus forte que pour le tabac et l'alcool. Les lobbys puissants entourant le tabac et l'alcool ont empêché le législateur de mettre des règles suffisamment fortes. Elle rappelle que la Police ne sera pas là pour surveiller les consommateurs-participants. Pour la gouvernance de l'association, les autorités politiques sont majoritaires afin d'avoir la haute main sur le projet. La construction des statuts, adoptés par le Conseil d'État et le CA de Vernier, a été rigoureuse.

Un commissaire (SOC), rassuré par la présentation du projet, demande s'il existe un registre de l'ensemble des consommateurs, si les vendeurs seront formés et si les 10 grammes correspondent à une consommation journalière, hebdomadaire ou mensuelle. Mme DREIFUSS signale que les consommateurs bénéficient de la protection des données. Ils seront identifiés grâce à un QR Code et les informations resteront dans le système d'évaluation de l'étude scientifique. Mme BAUDIN ajoute que la quantité est cadrée par l'ordonnance sur la loi des stupéfiants. Le personnel de vente sera formé aux mesures de prévention et de protection de la santé et de la jeunesse et pour accueillir les mineurs ou les parents en quête d'informations, de relais et d'accompagnement.

Un commissaire (UDC) préférerait un nom avec une consonance médicale au lieu de cannabinothèque. Les consommateurs pourraient vendre leur sachet pour en racheter avec une teneur en THC plus élevée. Selon Mme DREIFUSS, un des objectifs du projet est de vérifier ce genre de réaction. Les prix du magasin seront alignés sur les prix du marché noir pour éviter toute tentation de profit. Genève a choisi de ne pas s'appuyer sur les pharmacies pour éviter la confusion avec le cannabis médical.

Un commissaire (SOC) demande si les études à la base du projet ont pensé à des efforts pour éduquer le public sur les risques et les avantages de la consommation de cannabis. Selon Mme DREIFUSS, la prévention sur les risques liés au tabac et à l'alcool est insuffisante.

Il n'y aura pas de publicité pour la cannabinothèque, car il faut éviter les incitations.

En régularisant le cannabis, la Suisse sera en meilleure position pour imposer des règles qu'elle ne l'a été lorsqu'elle a compris qu'il fallait en imposer pour le tabac et l'alcool. À l'avenir, la Suisse pourrait avoir un modèle plus intelligent que celui d'autres pays, car il aurait reposé sur une expérimentation sérieuse. À son avis, le magasin est la meilleure formule, en continuant de réfléchir aux moyens de prévention.

Une commissaire (PLR) demande où va se situer le lieu de vente à Châtelaine. M. STAUB informe qu'il sera localisé à côté de la Poste de Châtelaine, au 5, chemin De-Maisonneuve. Le but était de trouver un lieu visible, avec du passage, accessible en transports en commun.